



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel

pour publication immédiate

N° 92/19

Le 29 juin 1992

Affaire de la délimitation maritime et des
questions territoriales entre le Qatar
et Bahrein

(Qatar c. Bahrein)

Fixation de délais

Par ordonnance du 26 juin 1992, la Cour, s'étant renseignée auprès des Parties, a prescrit la présentation d'une réplique du demandeur et d'une duplique du défendeur sur les questions de compétence et de recevabilité; elle a fixé comme suit les dates d'expiration des délais pour le dépôt de ces pièces de procédure :

- pour la réplique de l'Etat du Qatar, le 28 septembre 1992;
- pour la duplique de l'Etat de Bahrein, le 29 décembre 1992.

La suite de la procédure a été réservée.